

*Au boulot, j'y vais autrement !*

---

## PRÉSENTATION DU DÉFI





## Objectif

Impulser le changement de comportement dans les déplacements en promouvant les mobilités actives comme moyen de transport.

## Principe

Pendant 2 semaines, inciter par la communication et l'animation les salariés à se rendre au travail autrement qu'en voiture en solo. Comptabiliser le nombre de participants, le nombre de jours participés et les kilomètres parcourus par les salariés en modes alternatifs à la voiture en solo, de leur domicile à leur lieu de travail, pendant la période du défi.



## Qui peut participer ?

Le défi est ouvert à toutes entreprises, administrations, établissements ou associations employant 3 salariés et plus, situés sur les territoires du Défi.

*Pour cette édition « spéciale » 2020, le Défi est également ouvert aux équipes ou groupes constitués au minimum de 3 personnes (amis, famille, voisinage, quartier, village, ...).*

*Les participants individuels ne peuvent pas s'inscrire directement, sauf à motiver au minimum 2 autres personnes pour s'inscrire au Défi.*

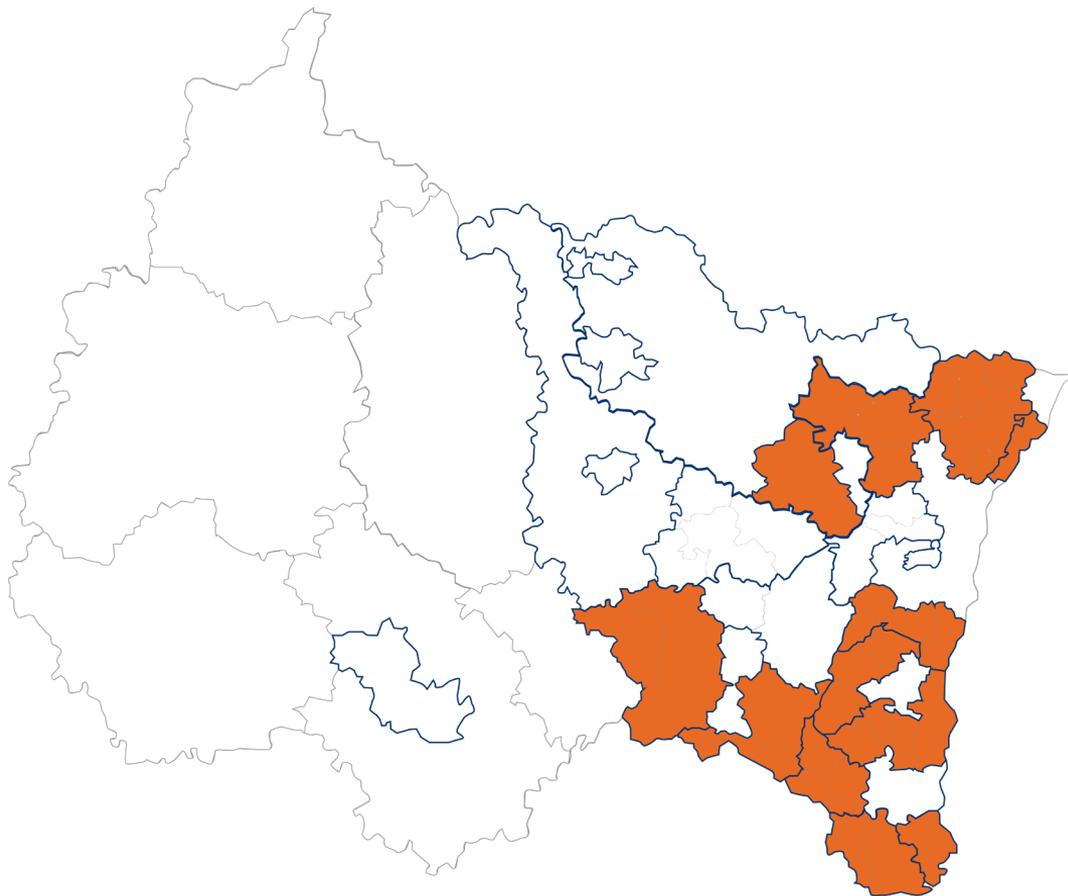
Le Défi a en effet pour but de mobiliser le maximum de participants dans la convivialité pour les inciter à changer leurs habitudes et modes de déplacement.

# Périmètre du défi

Le Défi est organisé par Vélo et Mobilités Actives Grand Est dans le cadre d'une convention avec l'ADEME Grand Est, en partenariat avec 24 collectivités et territoires du Grand Est.

La carte ci-contre présente, les territoires participant au défi multimodal.

- 🚲 Saint-Louis Agglomération
- 🚲 SCoT Vosges Centrales  
(CA Epinal + CC Mirecourt Dompierre)
- 🚲 CC Sarrebourg Moselle Sud
- 🚲 PETR Alsace du Nord
- 🚲 Pays de Saverne Plaine et Plateau
- 🚲 CC du Pays Rhénan
- 🚲 PETR Sélestat Alsace Centrale
- 🚲 PETR du Pays de la Déodatie
- 🚲 PNR des Ballons des Vosges
- 🚲 PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon
- 🚲 PETR du Pays Thur-Doller
- 🚲 PETR du Pays du Sundgau
- 🚲 CC du Bassin de Pompey
- 🚲 PETR Bruche-Mossig
- 🚲 Agglomération de Chaumont
- 🚲 CA Portes de France – Thionville
- 🚲 PETR du Pays du Lunévillois
- 🚲 CC Pays de Ste Odile
- 🚲 Département du Haut Rhin



Territoires couverts par le défi vélo multimodal



Le défi aura lieu du 14 au 27 septembre 2020.



Chaque équipe/établissement souhaitant participer au Défi doit s'inscrire sur le site Internet du défi via un référent identifié avant le 22 septembre.

Pour vous permettre d'animer ce défi, des supports de communication sont mis à disposition sur le site internet.



La participation au défi est gratuite.

## Modes de déplacement retenus

Le Défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » retient les modes alternatifs à la voiture en solo (une seule personne dans la voiture, le conducteur). Cinq catégories sont retenues :

- 🚲 à vélo : vélo classique ou vélo à assistance électrique,
- 🚲 à pied, rollers ou trottinette,
- 🚲 en transports en commun : bus, tram, car, train,
- 🚲 en covoiturage (minimum conducteur + 1 passager),
- 🚲 engins de déplacements personnels : trottinette électrique, mono-roue, giropode, skate électrique, ...



# Déplacements comptabilisés

Les déplacements pris en compte sont ceux effectués pour les trajets domicile-travail (aller/retour).

Les déplacements effectués sur la pause méridienne, pour revenir à son domicile, se rendre sur son lieu de restauration, par exemple, peuvent être également retenus dès lors qu'ils se font selon un des modes retenus au Défi.

Pour le covoiturage, les kilomètres de chaque covoitureur sont à comptabiliser pour chacun d'eux (conducteur + passagers). Lorsqu'un participant emprunte plusieurs modes (par exemple vélo + train + marche), il pourra enregistrer chaque jour les distances parcourues pour chacun des modes utilisés.



# Comptage et transmission des résultats

Un classement sera établi entre les établissements/équipes participants, mais il n'est pas prévu de prix aux lauréats pour l'édition spéciale 2020, pour privilégier le volet solidaire du défi au bénéfice du personnel soignant.

Le comptage des participants, jours de participation et kilomètres parcourus, est réalisé en interne par le référent de chaque établissement, ou par chaque participant directement sur le site internet du défi.

Tous les km parcourus devront être enregistrés par les référents au plus tard le **vendredi 2 octobre 2020 à 22 h** sur le site Internet du Défi.

## *Annonce des résultats et remise des dotations*

Les organisateurs annonceront les résultats au niveau régional le mercredi 7 ou le jeudi 8 octobre lors d'une cérémonie de remise des chèques aux acteurs bénéficiaires des dotations du Défi. Les chèques seront remis au nom de tous les participants aux Défis.

En parallèle, et en fonction des consignes sanitaires en vigueur à ce moment-là, les participants aux Défis pourront éventuellement se retrouver au niveau local le mercredi 7 ou jeudi 8 octobre à midi pour un moment de convivialité.



# Les déclinaisons

*Au boulot, j'y vais à vélo !*



*Au boulot, j'y vais autrement !*



*A l'école, j'y vais à vélo !*



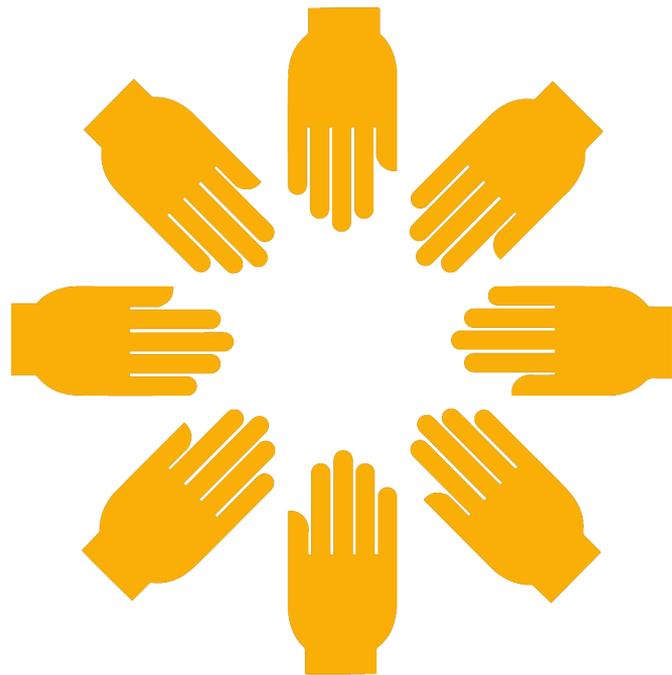
# Action solidaire

Le total des kilomètres parcourus à vélo pendant la durée du Défi par les participants des établissements/ équipes/groupes inscrits au Défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! » sera converti en dotation financière au bénéfice des personnes impactées par l'épidémie du COVID-19.

## 2 TYPES DE DOTATIONS EXISTENT EN 2020

- la dotation des territoires partenaires au Défi
- les dons des participants

(cf. [règlement défi multimodal](#))



# Article 12 : Politique de protection des données personnelles

Lors de l'inscription au Défi et lors de la saisie des résultats, les référents et certains participants communiqueront leurs adresses mail. Ces informations personnelles ne feront l'objet d'un traitement par les organisateurs qu'aux fins de gestion de la participation au Défi, pour informer sur le résultat final et pour les inviter à participer à l'édition de l'année suivante.

Les référents et les participants pourront choisir de recevoir après le Défi un questionnaire sur leur participation au Défi.

De la même manière, un second accord leur sera demandé pour recevoir des informations de la part des collectivités et territoires du Défi sur les actions et démarches qu'ils mènent en matière de mobilité et de déplacements.

Les informations recueillies sont uniquement destinées aux organisateurs du Défi. Ces données seront conservées uniquement sur la durée du Défi. Selon les choix des participants mentionnés ci-dessus, ces données pourront être conservées pour une durée de 18 mois pour leur diffuser les informations choisies.

Les données pourront également être conservées en cas de contestation des résultats du Défi. Seules les données concernées par la contestation seront alors conservées jusqu'au règlement de la contestation.

Les participants peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits).

Les bases légales de ce traitement sont l'intérêt légitime et le consentement : cf. article 6.1.a) et f) du Règlement européen sur la protection des données. Pour exercer ces droits, retirer leur consentement ou pour toute question sur le traitement de leurs données, les structures participantes peuvent s'adresser à : [contact@defi-jyvais.fr](mailto:contact@defi-jyvais.fr).

Avec le soutien de

**climaxion**  
anticiper • économiser • valoriser

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ADEME**  
AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE  
*L'Europe s'invente chez nous*

REGIONS  
DE  
LORRAINE  
ALSACE  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
LORRAINE  
**MEURTHE  
MOSELLE**

**Moselle**  
L'Eurodépartement

Conseil départemental  
**Haut-Rhin**

**Metz**  
Métropole

**AGGLOMÉRATION  
DE CHAUMONT**

**COLMAR**  
AGGLOMÉRATION

**Vélo et Mobilités Actives**  
**Grand Est**

**MULHOUSE ALSACE**  
AGGLOMÉRATION

Parties  
de France  
**TRIONVILLE**  
Territoires  
d'excellence

**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Saint-Louis

**Bassin de  
Pompey**  
Communauté de communes

**SCOT**  
SYNDICAT MIXTE  
DU SCOT DES  
VOISERS CENTRALES

**PAYS DU  
LUNEVILLOIS**

**Pays  
Rhénan**

Communauté de  
Communes  
**Sarrebourg  
Moselle Sud**

**S**  
Pays de  
Sainte  
Otilie  
Communauté de Communes

Sélestat  
**Alsace  
Centrale**  
Pôle d'équilibre territorial et rural  
MOBILITE

PETR  
**Alsace  
du Nord**  
CLIMAT

**BRUCHE  
MOSSIG**  
Pôle d'équilibre  
territorial et rural

**PAYS DE LA  
Déodatie**  
Pôle d'équilibre territorial et rural

**IPAYS**  
RHIN-VIGNOBLE  
GRAND BALLON  
TERritoires de PROJET

**PAYS DE SAVERNE  
PLAINE ET PLATEAU**

**PAYS DU SUNDGAU**

**PAYS  
RHÉNAN  
VIGNOBLE  
DES VOSGES**

**Pays  
Thur Doller**  
Pôle d'équilibre territorial et rural

